Réunion du Conseil
de l'Eurométropole de Strasbourg

du vendredi 1er mars 2019 à 9 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 22 février 2019.

Compte-rendu sommaire

Service des assemblées
Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

FINANCES, CONTRÔLE DE GESTION, ADMINISTRATION ET RESSOURCES

1 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Cette communication vise à informer le Conseil de l'Eurométropole des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par l'Eurométropole de Strasbourg entre le 1er et le 30 novembre 2018. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 5 mai 2014 et 5 janvier 2017, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

2 Demande de remise gracieuse du régisseur de recettes et d'avances de la piscine de la Robertsau.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Mme Chantal CERDAN, régisseuse de la régie de recettes et d'avances « Piscine de la Robertsau », portant sur le montant total du débet, soit la somme de 1 153,80 € (mille cent cinquante-trois euros et quatre-vingts cents).

Adopté

URBANISME, HABITAT ET AMÉNAGEMENT, TRANSPORT

3 Coopération de l'Eurométropole de Strasbourg à la Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) - Participation 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver conformément aux objectifs de la convention cadre, les axes de travail proposés pour l'année 2019 et d'autoriser le Président de l'Eurométropole à signer l'avenant N° 2 de la convention avec le CNRS et l'Université de Strasbourg représentant le Laboratoire Image Ville Environnement coordonnant la ZAEU, prolongeant le partenariat pour une durée de un an.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil de charger le Président ou son-sa représentant-e de l'exécution de la délibération.

Adopté

4 Participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg au Syndicat Mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS), exercice 2019.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution d'une participation de 270 034 € au Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg.

Adopté

5 Attribution d'une subvention pour 2019 à l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise).

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation d'une subvention de 2 972 434 € à l'ADEUS, en vue de réaliser le contenu du programme de travail partenarial qui sera arrêté pour l'année 2019.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser Mme Caroline BARRIERE, Vice-présidente, à signer la convention avec l'ADEUS. Il est également demandé au Conseil de charger le Président ou son représentant de l'exécution de la délibération.

Adopté

6 ZAC DES DEUX RIVES : Mise en œuvre des procédures d'autorisations administratives, d'enquête publique et de déclaration d'utilité publique pour réserves foncières nécessaires à la réalisation du projet d'espace public du parc « Petit Rhin » conformément au programme des équipements publics de la ZAC des Deux Rives.

Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de l'acquisition, par voie amiable ou en cas de besoin par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique par la SPL « Deux Rives », sous réserve d'arpentage, des terrains nus ou bâtis localisés à Strasbourg dans l'emprise du projet d'aménagement du Parc du « Petit Rhin » tel que prévu au programme des équipements publics de la ZAC des Deux Rives.

Par ailleurs, le Conseil est appelé à autoriser la SPL « Deux Rives » à engager et à conduire l'ensemble de la procédure de déclaration d'utilité publique pour constitution de réserves foncières, tant pour ce qui concerne la phase administrative que la phase judiciaire, préalablement à l'acquisition des terrains, à l'amiable ou le cas-échéant par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, en vue de permettre la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC des Deux Rives, en particulier le projet d'aménagement du Parc du Petit Rhin.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e ou le cas-échéant par délégation la SPL « Deux Rives » à saisir l'autorité préfectorale afin de :

- déposer le dossier de déclaration d'utilité publique en vue de la constitution de réserves foncières ;
- requérir l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique « réserves foncières » en vue de l'acquisition des terrains nus ou bâtis localisés dans le périmètre annexé de l'aménagement du futur Parc du Petit Rhin de la ZAC des Deux Rives à Strasbourg ;
- requérir conjointement ou non et si nécessaire l'ouverture d'une enquête parcellaire en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité.

Enfin le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e ou le cas-échéant par délégation la SPL « Deux Rives » à signer tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la délibération et à mettre en œuvre l'ensemble des procédures, mesures et formalités requises, y compris l'ensemble des procédures environnementales requises.

Adopté

7 Représentation Eurométropole de Strasbourg au Conseil de surveillance de l'ESH CDC Habitat social. Nomination d'un représentant pour l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la désignation de M. Syamak AGHA BABAEI en tant que représentant de l'Eurométropole de Strasbourg aux fonctions de représentant Eurométropole de Strasbourg au Conseil de surveillance de l'ESH CDC Habitat social.

Adopté

8 DOMIAL ESH - Réaménagement de divers prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations et garantis par l'Eurométropole de Strasbourg. Dispositif d'allongement de la dette.

Le Conseil est appelé à approuver à réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par DOMIAL ESH auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-dessous et référencées à l'Annexe « **Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du (des)

prêt(s) réaménagé(s).

Les nouvelles caractéristiques financières de la (des) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « **Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées** » qui fait partie intégrante de la délibération.

Concernant la(les) Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite (auxdites) Ligne(s) du Prêt réaménagée(s) sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29 juin 2018 est de 0,75%.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement et jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par DOMIAL ESH, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, l'Eurométropole de Strasbourg s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à DOMIAL ESH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Le Conseil est également appelé à décider du droit de réservation de 5 ou 10 % du nombre de logements dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole de Strasbourg durant l'année 2019.

Cette clause ne concerne pas la Caisse des dépôts et consignations.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Président, ou son-sa représentant(e) à signer toute convention avec DOMIAL ESH, à exécuter la délibération (la convention de réservation de logements locatifs sociaux en contrepartie de la garantie des emprunts n'est pas opposable à la Caisse des dépôts et consignations en cas de mise en jeu de la garantie) et à intervenir à (aux) avenant(s)qui sera ou seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et DOMIAL ESH.

Adopté

9 FONDATION VINCENT DE PAUL - Transfert de la garantie d'emprunt accordée initialement au bailleur Emmaüs Habitat pour la résidence sociale Saint Charles à Schiltigheim.

Il est demandé au Conseil de réitérer sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 3 803 600 francs consenti par la Caisse des dépôts et consignations au Cédant et transféré au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Les caractéristiques financières du (des) prêt(s) transféré(s) sont les suivantes (caractéristiques à indiquer pour chaque prêt) :

- Type de prêt : PLA90 04
- N° du contrat initial : 0463387
- Montant initial du prêt en euros : 579 855,08 €
- Capital restant dû à la date du 31/12/2018 : 263 466,24 €
- Quotité garantie (en %) : 100 %
- Durée résiduelle du prêt : 11 ans (calculée de la date « d'ouverture du dossier de transfert des prêts » ou « d'effet du transfert des droits réels » à la dernière date d'échéance du contrat initial) - Date de la dernière échéance : 01/10/2029
- Périodicité des échéances : annuelles
- Index : LA
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date 31/12/2018 : 1,55 %
- Modalité de révision : Double révisabilité non limitée
- Taux annuel de progressivité des échéances à la date du 31/12/2018 : 1,66%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'index en vigueur à la date de la dernière mise en recouvrement précédant la date « d'ouverture du dossier de transfert des prêts » ou « d'effet du transfert des droits réels».

(1) Si index inflation : L'index inflation désigne le taux, exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE (Institut national des statistiques et des études économiques) et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision du taux du Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

(2) Sauf taux fixe : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0% .

(3) Si DR : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index.

Si DL : Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Il est également demandé au Conseil de décider du droit de réservation dû à l'Eurométropole en contrepartie de sa garantie d'emprunt sera de 10% du nombre de logements, dont le calcul final se fera sur la base du volume global de logements ayant fait l'objet d'une délibération accordant une garantie d'emprunt de l'Eurométropole à l'opérateur durant l'année 2019.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Président, ou son-sa représentant-e à signer la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et la Fondation Vincent de Paul, en application de la délibération ou le cas échéant, tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt.

Adopté

10 Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) et actualisation du Schéma Directeur Vélo.

Il est demandé au Conseil d'approuver le Plan d'Actions pour les Mobilités Actives.

Adopté

11 Politique du vélo - Subvention à l'organisation des 11èmes rencontres nationales de l'Heureux Cyclage du 21 au 24 mars 2019 à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à soutenir le projet présenté par l'association Heureux Cyclage en apportant à celle-ci une contribution financière de 15 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer la convention financière avec l'association Heureux Cyclage et tout autre document permettant la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RAYONNEMENT MÉTROPOLITAIN

12 Pôle européen d'administration publique (PEAP) - constitution en association de droit local dont l'EMS est un membre fondateur.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création de l'association de droit local dénommée « Pôle européen d'administration publique (PEAP) ».

Il est également demandé au Conseil de décider de :
- l'adhésion de l'Eurométropole de Strasbourg en qualité de membre fondateur de l'association en cause,
- et d'adopter les statuts constitutifs.

Enfin, le Conseil est appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer lesdits statuts.

Adopté

13 Lancement de l'édition 2019 de l'appel à projets Tango&Scan - convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Mulhouse.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement de l'édition 2019 des appels à projets Tango&Scan.

Il est par ailleurs demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer :
- la convention de partenariat établie entre l'Eurométropole de Strasbourg, ACCRO et la Communauté d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération,
- les conventions financières avec les lauréats désignés.

Adopté

14 Taxe de séjour: modalités de collecte, versement, déclaration par les intermédiaires de paiement et tarif pour les hébergements non classés ou en cours de classement.

Le Conseil est appelé à approuver les modalités de collecte, de déclaration et de reversement de la taxe de séjour applicable aux intermédiaires de paiement pour le compte des loueurs non professionnels, à savoir :

- collecte de la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre, sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, selon la grille tarifaire en vigueur,
- versement de la taxe de séjour collectée pour le compte des loueurs non professionnels, le 31 décembre de l'année de collecte, sous leur propre responsabilité,
- fourniture d'un fichier détaillé à l'appui du versement. Doivent y figurer, pour chaque hébergement loué sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et pour chaque perception effectuée : la date de la perception, l'adresse de l'hébergement, le nombre de personnes ayant séjourné, le nombre de nuitées constatées, le prix de chaque nuitée réalisée lorsque l'hébergement n'est pas classé, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, le numéro d'enregistrement de l'hébergement.

Ainsi que la modification de la grille tarifaire de la taxe de séjour applicable à compter du 1er janvier 2019 aux hébergements touristiques de l'Eurométropole de Strasbourg conformément au tableau suivant :

Catégories d'hébergement	**TAXE DE SEJOUR PAR NUITEE (par personne et par nuit)**		
	Eurométropole de Strasbourg	**Département du Bas-Rhin**	**TOTAL**
Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,23 €	0,22 €	2,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €

Catégories d'hébergement	TAXE DE SEJOUR PAR NUITEE (par personne et par nuit)		
	Eurométropole de Strasbourg	Département du Bas-Rhin	TOTAL
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes.	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 €	0.05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,02€	0,22 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	4 % du prix de la nuitée par personne plafonné à 2,30 €	+ 10 %	4 % du prix de la nuitée par personne plafonné à 2,30 € + 10 %

Adopté

15 Convention d'autorisation de financements complémentaires dans le champ des aides aux entreprises entre l'Eurométropole de Strasbourg et la région Grand Est.

Le Conseil est appelé à approuver l'adoption de la convention portant sur l'autorisation de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg aux financements complémentaires des aides aux entreprises des EPCI du Grand Est, conformément à la décision de la commission permanente du Conseil régional du 23 mars 2018.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Adopté

16 Approbation de la convention financière 2019-2021 relative au Centre européen de la consommation (CEC).

Il est demandé au Conseil d'approuver :
- le projet de convention financière 2019-2021 relatif au Centre européen de la consommation
- le versement d'une subvention de 45 000 € / an au Centre européen de la consommation pour les années 2019, 2020 et 2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer la convention financière 2019-2021 relative au Centre européen de la consommation.

Adopté

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET GRANDS SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

17 Mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Alter Alsace Energies (AAE). Désignation.

Le Conseil est appelé à approuver

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Alter Alsace Energies,
- la convention financière 2019 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Alter Alsace Energies pour un montant de 48 900 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer :
- la convention d'objectifs ainsi que la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Alter Alsace Energies,
- tous les actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

En outre, le Conseil est appelé à désigner Mme Françoise BEY, Vice-Présidente pour représenter l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'association en tant que membre de droit.

Adopté

18 Renouvellement du soutien de partenariat avec l'association CCA (Chambre de Consommation d'Alsace). Subvention 2019. Désignation.

Il est demandé au Conseil d'approuver :
- la convention d'objectifs pluriannuelle avec l'association Chambre de Consommation d'Alsace,
- la convention financière 2019 entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Chambre de Consommation d'Alsace pour un montant de 46 500 €.

Le Conseil est également appelé à autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer :
- la convention d'objectifs ainsi que la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Chambre de Consommation d'Alsace,
- tous actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

En outre le Conseil est appelé à désigner Mme Françoise BEY, Vice-Présidente pour représenter l'Eurométropole de Strasbourg au sein de l'association en tant que membre de droit.

Adopté

19 Etablissement d'un protocole général d'indemnisation des agriculteurs avec la chambre d'agriculture du Bas-Rhin - Période 2019/2029.

Il est demandé au Conseil d'approuver le protocole général d'indemnisation des préjudices agricoles entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre d'Agriculture d'Alsace engendrés dans le cadre de la gestion du risque inondation et des coulées d'eaux boueuses, du fait de la mise en place de divers aménagements empiétant sur les terres agricoles ou ayant un impact sur leur exploitation tant en matière de dégâts que de gêne d'exploitation. Il s'agit d'aménagements d'hydraulique douce, d'aménagements structurants ou d'aménagements générant un transfert d'exposition.

La création d'un comité de suivi composé du ou des élus de l'Eurométropole de Strasbourg compétents pour cette thématique, accompagnés, d'agents techniques de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du projet et d'élus de la Chambre d'Agriculture Alsace, accompagnés de techniciens « érosion ».

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer ce protocole, les futurs avenants et tout autre acte y relatifs.

Adopté

20 Avenants aux contrats de concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver les termes des annexes aux 31 contrats de concession de distribution publique de gaz sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg relatives à la rétrocession anticipée de conduites de gaz hors exploitation.

Il est également demandé au Conseil de décider de l'introduction des nouvelles annexes relatives à la rétrocession anticipée de conduites de gaz hors exploitation.

Par ailleurs il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-e à signer les annexes relatives à la rétrocession anticipée de conduites de gaz hors exploitation aux contrats des communes suivantes : Achenheim, Bischheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Hœnheim, Holtzheim, Illkirch Graffenstaden, Kolbsheim, La Wantzenau, Lampertheim, Lingolsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Vendenheim et Wolfisheim et à accomplir et signer tous actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Adopté

SERVICES À LA PERSONNE (SPORT, CULTURE, HANDICAP ...) ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

21 Avenant au Contrat Local de Santé (CLS) 2015 - 2020 : de nouvelles dynamiques de projets.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou son-sa représentant-te à signer l'avenant au Contrat local de santé.

Adopté

22 Avis de l'Eurométropole de Strasbourg concernant le Schéma départemental d'accueil des Gens du voyage 2019-2024.

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable au projet du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2019-2024 qui fixe la réalisation de l'aire Mundolsheim-Souffelweyersheim, la transformation de trois aires en terrains familiaux (Baggersee à Illkirch-Graffenstaden, Strasbourg 1 rue de Dunkerque et Strasbourg 2), l'inscription de la ville d'Oberhausbergen au Schéma et qui définit les objectifs stratégiques de l'intervention sociale attendue au regard de l'évolution des besoins et rappelle ses attentes concernant :

- l'appui du Conseil départemental relativement au cadre du déploiement des terrains familiaux (financement, diagnostic) ;
- l'enjeu de convergence des tarifications qui constitue un impératif afin que l'ensemble du territoire départemental soit uniformément attractif pour accueillir les voyageurs dès lors que les aires de la Métropole sont extrêmement sollicitées ;
- la vulnérabilité sociale et de santé de certains voyageurs et les enjeux de scolarisation de leurs enfants qui impliquent une attention renforcée qu'il convient de soutenir à travers le développement des partenariats entre acteurs et le financement d'actions de médiation et d'accompagnement supplémentaires.

Adopté

MOTIONS

23 Motion : pour un débat démocratique digne.

Les élus du Conseil de l'Eurométropole dénoncent et condamnent avec la plus grande fermeté les menaces graves et répétées portées contre des élus de notre Assemblée par des individus anonymes opposés au Grand Contournement Ouest.

Le 29 janvier, dernier la mairie de Vendenheim était recouverte de tags odieux visant directement le Maire de la commune, Philippe Pfrimmer. La violence des insultes et des menaces, qui faisaient référence aux heures les plus sombres de notre histoire, rajoutait encore à l'inacceptable.

Le 20 février, c'est le Président de notre Assemblée, Robert Herrmann, qui jusqu'à son domicile est victime de menaces via un courrier anonyme « faisant serment… qu'il n'y aura pas de lieux ni de moments, où tu pourras te sentir à l'abri de la sanction qui te sera réservée ».

Face à ces menaces graves nous en appelons au respect des personnes et des règles du débat démocratique. Au sein même de cette Assemblée nous connaissons ce débat entre des élus favorables et des élus opposées au Grand Contournement Ouest. Nos échanges peuvent y être vifs mais ils se font dans le respect des convictions et des approches de chacune et chacun. Cela s'appelle le Vivre ensemble, c'est aussi un bien commun que l'on nomme Démocratie.

Le débat public ne peut se conduire dans l'insulte, dans la menace physique et l'intimidation. L'anonymat en est la négation même.

Au-delà de nos prises de position et de nos convictions différentes sur le GCO, nous apportons notre soutien à nos collègues victimes de ces menaces et en appelons à des débats respectueux des personnes.

Adopté

24 Motion en réaction à la recrudescence d'actes antisémites à Strasbourg et en France.

Le 2 février, Strasbourg a été le théâtre d'actes antisémites intolérables. Certains manifestants ont proféré des insultes à l'encontre de la communauté juive en passant à proximité de la synagogue ; d'autres s'en sont pris à des hommes parce qu'ils portaient la kippa, les moquant et les injuriant. La profanation du cimetière de Sarre-Union en 2015 avait déjà suscité notre indignation avant que l'insupportable se répète plus récemment à Herrlisheim et Quatzenheim.

Strasbourg, ville cosmopolite, hospitalière, riche de sa diversité, y a répondu de la plus belle manière qui soit, elle qui se nourrit de toutes les origines, de tous les genres, de toutes les convictions politiques et de toutes les confessions religieuses, à travers un rassemblement de près de 2 000 personnes le 19 février dernier.

Ces actes ne sont pas isolés. Ils démontrent que notre territoire n'est malheureusement pas épargné par la résurgence de la haine des Juifs qui secoue la France : en 2018, le nombre de faits à caractère antisémite a augmenté de 74 % dans notre pays. Le 9 février, un restaurant de la chaîne Bagelstein, fondée à Strasbourg, a vu ses vitrines souillées de tags haineux comme aux pires heures de l'Histoire. Le 11 février, les effigies de Simone Veil ont été barrées de croix gammées. Le même jour, on découvrait que les arbres plantés en hommage à Ilan Halimi, torturé et assassiné parce que Juif, avaient été sciés.

Le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg exprime sa plus vive inquiétude face à la montée du racisme et de l'antisémitisme dans notre pays.

Il condamne avec la plus grande fermeté ces actes odieux et exprime toute sa solidarité et son amitié à la communauté juive d'Alsace et de France.

Le renforcement des moyens de prévention et de répression en matière de lutte contre l'antisémitisme doit être une priorité. L'Eurométropole de Strasbourg doit s'engager pour donner à sa jeunesse les outils afin de mieux comprendre les phénomènes de propagation de haine et mieux appréhender les enjeux de la mémoire de la Shoah.

A chaque fois que les Juifs de France sont attaqués, c'est la République elle-même, dans ses fondements et ses valeurs, qui est menacée. Tous les actes racistes et antisémitismes doivent être condamnés avec la plus grande fermeté.

Notre territoire n'est ni raciste ni antisémite, c'est bien au contraire un territoire de diversité et de fraternité, ouvert au monde et aux autres.

Adopté

25 Motion : Stocamine nous rappelle les enjeux de notre nappe phréatique.

L'annonce du 21 janvier 2019 du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire de laisser enfouies plus de 40 000 tonnes de déchets industriels dangereux à 500 mètres sous terre à Wittelsheim ne pouvait satisfaire ni les élus locaux, ni les associations environnementales, ni les citoyens. La volte-face opérée quelques jours après pour lancer une étude technique d'un an sur le déstockage éventuel d'une partie des déchets tempère les décisions, mais les risques de pollution jusqu'à la nappe phréatique d'Alsace demeurent réels et incontestables.

Les nappes phréatiques et l'eau sont notre bien commun et elles ne connaissent pas de frontières : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Suisse, Allemagne, nous partageons sans la voir la plus grande nappe phréatique européenne. Partager ces ressources en eau, c'est aussi partager une responsabilité sur la pollution par les activités anthropiques : celles de l'industrie, de l'agriculture, de la chimie, etc.

La nappe phréatique d'Alsace, sur laquelle est assis le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, est aujourd'hui menacée. Quantitativement, la sécheresse estivale et les faibles précipitations hivernales dues au changement climatique n'ont pas permis une recharge active de la nappe. Qualitativement, la nappe se dégrade avec une augmentation forte du nombre de pesticides relevés, la présence de produits phytosanitaires et de micropolluants dont les effets cocktail restent mal connus. Ils entraînent des dégâts pour la biodiversité et ont des effets sanitaires conséquents sur la population.

Le Conseil de l'Eurométropole s'est engagé en janvier 2019 par une convention multi-partenariale à l'échelon régional à mettre en place des contrats territoriaux pour la qualité de la nappe phréatique d'Alsace. L'Eurométropole s'engage déjà fortement par de nombreuses actions menées en faveur de la protection de l'eau. L'urgence environnementale et les dangers qui pèsent sur les ressources en eau nécessitent des initiatives fortes pour changer nos modes de vie et de gestion de cette ressource vitale. A son échelle, l'Eurométropole se doit de mettre en place sur son territoire davantage d'actions concrètes et de sensibilisation par solidarité avec ses concitoyens, pour leur santé et pour la protection de ce bien commun épuisable qu'est l'eau.

Au nom du principe de précaution et pour garantir à tous ses habitants le droit à un accès à l'eau, consacré par la Charte européenne de l'eau de 1968 et la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'Eurométropole de Strasbourg propose la tenue d'un événement sur les enjeux de la nappe phréatique d'Alsace. Ce Forum pour l'Eau devra permettre une meilleure connaissance des données sur l'eau et de la marge d'amélioration de la surveillance des sources de pollutions et produits chimiques ; tout comme une sensibilisation large et une communication auprès des habitants sur ces enjeux.

Pour accompagner l'Eurométropole de Strasbourg dans le renforcement de ses missions, ce Forum pour l'Eau intégrera les collectivités, les acteurs concernés, les associations, les citoyens, les institutions ayant pour mission la gestion de la ressource en eau ainsi que des entreprises portant des projets innovants avec un impact positif sur l'eau en Alsace. Plusieurs thématiques seront proposées : qualité de l'eau, qualité de la nappe phréatique, économie de la ressource en eau, enjeux transfrontaliers, problématiques sociales et de santé, droit à l'eau, actions dédiées aux publics…

Par la présente motion, l'Eurométropole de Strasbourg, en sa qualité de gestionnaire du petit et du grand cycle de l'eau :

- **prend acte des dangers qui pèsent sur les ressources en eau de son territoire et des territoires qui lui sont limitrophes ;**
- **propose l'organisation d'un événement dont l'objectif sera l'identification et l'appropriation des leviers d'actions pour la protection et l'économie des ressources en eau sur le territoire ;**
- **exige que, face au risque majeur de pollution des eaux souterraines, les déchets ultimes hautement toxiques de Stocamine (mercure, arsenic, cyanure, amiante…) soient extraits de l'ancienne mine de potasse de Wittelsheim dans les plus brefs délais, en vue d'un retraitement.**

Adopté

LE PRESIDENT,

Original signé

ROBERT HERRMANN

Annexe au compte-rendu sommaire :
- **le détail des votes électroniques.**

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE

du vendredi 1er mars 2019

Détail des votes électroniques

Service des Assemblées

Nathalie LEGUET

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 3

Coopération de l'Eurométropole de Strasbourg à la Zone Atelier Environnementale Urbaine (ZAEU) Participation 2019.

Pour	**79**
Contre	**0**
Abstention	**0**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BIES-Philippe, BIETH-André, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 10 :

Plan d'Actions pour les Mobilités Actives (PAMA) et actualisation du Schéma Directeur Vélo.

Pour **82**	**AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine**
Contre **0**	
Abstention **3**	**CALDEROLI-LOTZ-Martine, KELLER-Fabienne, TARALL-Bornia**

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 11 :

Politique du vélo - Subvention à l'organisation des 11èmes rencontres nationales de l'Heureux Cyclage du 21 au 24 mars 2019 à Strasbourg

Pour	**85**
Contre	**0**
Abstention	**0**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 14 :

Taxe de séjour : modalités de collecte, versement, déclaration par les intermédiaires de paiement et tarif pour les hébergements non classés ou en cours de classement.

Pour **87**	AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RAFIK-ELMRINI-Nawel, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHMIDT-Michaël, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine
Contre **0**	
Abstention **0**	

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 15 :

Convention d'autorisation de financements complémentaires dans le champ des aides aux entreprises entre l'Eurométropole de Strasbourg et la région Grand Est.

Pour 75	AMIET-Eric, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CASTELLON-Martine, CUTAJAR-Chantal, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYSSE-Marie-Dominique, EGLES-Bernard, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, FROEHLY-Claude, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, NEFF-Annick, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, VETTER-Jean-Philippe, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien, ZUBER-Catherine
Contre 0	
Abstention 3	LEOPOLD-Michel, PEIROTES-Edith, SPLET-Antoine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 21

Avenant au Contrat Local de Santé (CLS) 2015 - 2020 :
de nouvelles dynamiques de projets.

Pour	Contre	Abstention
79	0	0

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FELTZ-Alexandre, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, LOOS-François, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SPLET-Antoine, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHULTZ-Eric, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 23
Motion : pour un débat démocratique digne

Pour	**74**
Contre	**0**
Abstention	**0**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIETH-André, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, DEBES-Vincent, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALL-Antoine, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, SENET-Eric, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine, ZAEGEL-Sébastien

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 24

Motion en réaction à la recrudescence d'actes antisémites à Strasbourg et en France

Pour	**70**
Contre	**0**
Abstention	**0**

AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BUFFET-Françoise, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, KOHLER-Christel, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, SCHALCK-Elsa, WEBER-Anne-Catherine

CONSEIL DE L'EUROMÉTROPOLE DU 1ER MARS 2019 – Point n° 25

Motion : Stocamine nous rappelle les enjeux de notre nappe phréatique

Pour	**61**	AGHA BABAEI-Syamak, AMIET-Eric, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BAUR-Jacques, BERNHARDT-Michel, BEUTEL-Jean-Marie, BEY-Françoise, BIES-Philippe, BIGOT-Jacques, WERLEN-Jean, BALL-Christian, BULOU-Béatrice, BUR-Yves, CAHN-Mathieu, CASTELLON-Martine, BUCHMANN-Andrée, DEPYL-Patrick, DAMBACH-Danielle, DREYSSE-Marie-Dominique, ERB-Eddie, FLORENT-Martine, GABRIEL-HANNING-Maria-Fernanda, GANGLOFF-Camille, GRAEF-ECKERT-Catherine, GUGELMANN-Christine, HERRMANN-Robert, HERZOG-Jean Luc, HETZEL-André, HOERLE-Jean-Louis, HUMANN-Jean, IMBS-Pia, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KARCHER-Dany, KOHLER-BARBIER-Christel, KOCH-Patrick, HENRY-Martin, LEIPP-Raymond, LENTZ-KIEHL-Brigitte, LEOPOLD-Michel, LOBSTEIN-André, MAGDELAINE-Séverine, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, JAMPOC-BERTRAND-Nathalie, OEHLER-Serge, PERRIN-Pierre, PHILIPPS-Thibaud, MACIEJEWSKI-Patrick, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SAUNIER-Alain, SCHAAL-René, SCHAAL-Thierry, SCHULER-Georges, SCHWARTZ-Pierre, TRAUTMANN-Catherine, WEBER-Anne-Catherine
Contre	**1**	SCHAETZEL-Françoise
Abstention	**0**	

CONSEIL DE L'EUROMETROPOLE DU 1er mars 2019
Point n° 25 : Motion : Stocamine nous rappelle les enjeux de notre nappe phréatique

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 61

Contre : 1

Abstention : 0

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

Mme Françoise SCHAETZEL a voté par erreur CONTRE alors qu'elle souhaitait voter POUR.